

Séance du 4 novembre 2010

Présidence de **M. Vladimir d'Angelo**, président

Rapport-préavis en Réponse à la motion de M. Jean-Pierre Narbel « Les professionnels du transport de personnes : mêmes droits ! » (19/2010)

Rapporteur : M. Peter Schuseil

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 19/2010, du 25 août 2010, en réponse à la motion de M. Jean-Pierre Narbel « Les professionnels du transport de personnes : mêmes droits ! »,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour, **amendé par le Conseil communal**

d é c i d e

de demander à la Municipalité d'autoriser les taxis à emprunter les voies réservées aux bus sur l'ensemble du réseau routier communal et de considérer la motion de Monsieur Jean-Pierre Narbel « Les professionnels du transport de personnes : mêmes droits ! » comme liquidée.

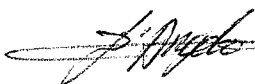
Ainsi délibéré en séance du 4 novembre 2010

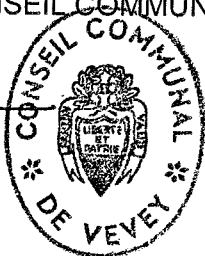
Adopté à une large majorité (quelques avis contraires et deux abstentions)

Pour extrait conforme le 8 novembre 2010.

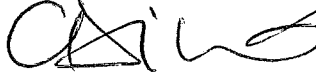
l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président


Vladimir d'Angelo



la Secrétaire


Carole Dind